

Le projet de loi relatif à l'énergie et au climat **Silences, non-dit, amalgame trompeur et désinformation**

L'objectif pour 2050 : fondé sur un amalgame trompeur : « les sources décarbonées sont limitées »

Dans l'étude d'impact (pp. 21-22) : « Concernant les objectifs de consommation énergétique, (...) les ressources en énergie décarbonée (biomasse, électricité décarbonée) demeurent limitées ».

Elles le sont en effet, mais pour des motifs *radicalement différents*. Pour certaines la limite est physique. Pour d'autres, elle tient au soutien financier public dont elles ont besoin. La capacité nucléaire, elle, est limitée par la loi. Qualifier de la même façon toutes ces limites, c'est faire un **amalgame trompeur**.

Rappelez-vous cette blague : un so porte un so dans un so ; les trois so tombent. Comment écrire so ?

On pourrait sans difficulté technique ni financière remplacer chaque réacteur nucléaire par un autre, portant la capacité totale à 90 ou 100 GW contre 63 aujourd'hui. On nous dit que l'opinion ne le veut pas. Est-elle bien informée ? Plus de la moitié de la population pense que le nucléaire émet du CO₂...

Toujours dans l'étude d'impact : « les travaux menés par le Gouvernement montrent que l'objectif d'une division par deux des consommations d'énergie à l'horizon 2050 est en ligne avec l'atteinte de la neutralité ». Certes mais, contrairement à ce que laisse entendre cette phrase, *il n'est pas nécessaire de diviser par deux la consommation d'énergie pour « être en ligne avec l'atteinte de la neutralité »*.

Par exemple (voir une référence *in fine*), il n'est pas nécessaire de mettre tous les logements existants au niveau « basse consommation ». Dans les logements mal isolés thermiquement, il suffirait de faire les travaux économiquement avantageux. De plus, il n'est pas nécessaire que la consommation d'énergie par l'industrie diminue de 25 ou 30 % comme le prévoit le gouvernement. Si la consommation d'électricité était supérieure de 130 millions de MWh par an à ce que prévoit le gouvernement, **les dépenses seraient inférieures de 35 milliards d'euros par an**. Les émissions de CO₂ seraient à peu près les mêmes puisque l'électricité serait produite à 90 % ou plus sans émission de CO₂.

D'ici 2035, dans la PPE – ramener la part du nucléaire à 50 % ? C'est cher, sans justification

Le remplacement de réacteurs nucléaires en état de marche par des éoliennes et du photovoltaïque obligerait à dépenser **chaque année 7 à 10 milliards d'euros** de plus que si ces réacteurs étaient maintenus en fonctionnement. Cela *s'ajouterait* aux 5 à 7 milliards par an dus aux engagements antérieurs.

Pourquoi donc cette limite de 50 % nucléaire ? Les élus ont le devoir de justifier les dépenses dont leurs décisions sont la cause. Encore faut-il qu'ils soient en mesure de le faire.

Or le seul motif avancé est de « diversifier » les sources d'électricité. *Mais rien ne dit en quoi cette « diversification » serait souhaitable*. Ce n'est évidemment pas pour renforcer la sécurité d'approvisionnement puisqu'il existe des jours sans vent, des heures sans soleil.

On nous dit aussi que ces dépenses supplémentaires, qui n'apporteraient aucun service supplémentaire, seraient créatrices d'emplois. Sans doute en créeraient-elles ici, mais elles diminueraient le pouvoir d'achat disponible pour autre chose, donc détruiraient ailleurs tout autant d'emplois et réduiraient la liberté individuelle.

Le motif de cette limite de 50 % serait-il d'aller vers « zéro nucléaire » ? Si tel est le cas, qu'on le dise dans la loi et que l'on fasse faire une étude sur l'impact qu'aurait cette orientation !

Les capacités de production et les dépenses sont calculées à l'aide d'outils de simulation simples d'usage qui sont publiés sur Internet : voir [un contre-projet de SNBC](#), [l'isolation thermique des logements existants](#). Dans le numéro de mai-juin 2019 de la Revue de l'Energie un article sur les dépenses d'isolation thermique des logements.